

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni à la Mairie, le Mardi vingt quatre Juin deux mil huit, à vingt heures quarante cinq minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, CHÉCHIN, HOLVOET, LION, FOURNIER, Mme GUERCHSON, M. BOURSIN, Mme BICH, MM. COISY et SZPUNAR.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme LÉVÊQUE, M. ROBAR, Mlle GARDIAS et M. CONSTANTIN ont donné respectivement pouvoir à MM. HOLVOET, HUBERT, LAGÜES-BAGET et Mme BICH.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FOURNIER.

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Mai 2008, il est procédé à son émargement.

1 - TRAVAUX COLLÉGIALE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que nous avons la possibilité de mettre en concurrence les architectes des Monuments Historiques avec leurs homologues européens. Une consultation sur le choix du maître d'œuvre a donc été lancée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 Juin dernier. Un seul candidat a remis une offre : Monsieur Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques qui propose 5 phases décomposées de la manière suivante :

- ✓ **la restauration de la façade occidentale de l'église**, avec la restauration de la première voûte de la nef. Cette opération permettrait d'enlever le platelage de sécurité qui encombre l'église depuis presque dix ans, de faire disparaître les traces de l'ancienne chaufferie qui occupait la première travée du bas-côté sud, de restaurer les voussures du portail occidental et de restaurer la coursive haute de la façade. En raison de l'ampleur des travaux qui sont à envisager, cette opération rassemblerait trois tranches de travaux d'environ 180 000 € chacune.
- ✓ **la restauration du clocher**, avec la reprise de son garde-corps sommital et son éventuelle réouverture au public. Cette opération a été préfigurée lors de l'étude de 1996. Elle consistera à reprendre l'ensemble des garde-corps et des étanchéités de cheneaux du clocher, à remailler les maçonneries déstabilisées de son angle nord-est et à doter l'ouvrage d'un équipement minimum permettant son accès, soit par petits groupes, soit par visites guidées (moins de 20 personnes). Cette opération, plus ou moins étendue selon qu'elle comprendra la réouverture ou la mise en sécurité des oculi de la nef, peut être estimée à deux phases de 180 000 € chacune.
- ✓ **la consolidation de l'angle nord-est de l'église**, avec la stabilisation des fondations et des voûtes, et le remaillage intérieur des maçonneries fissurées. Cette opération, moins onéreuse que les précédentes, est évaluée à 100 000 H.T.

Monsieur le Maire précise qu'une réponse concernant les demandes de subvention auprès de l'Etat devrait parvenir en Septembre et qu'a priori ce dossier, n'étant pas prioritaire, ne serait pas retenu pour 2009. Il faudra néanmoins lancer les démarches nécessaires auprès des financeurs publics.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient Monsieur MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

2 - STATION D'ÉPURATION : INDEMNISATION DÉGATS CULTURE

La création du drainage agricole, exécutée pour le compte de la Commune, à la périphérie de la station a occasionné des dégâts de culture chez Monsieur BÉCARD sur une surface de 1089,65 m². Le barème de la Chambre d'Agriculture prévoit une indemnisation à hauteur de 6 961,00 € l'hectare. Le montant de l'indemnisation est donc de 758,50 €, qui sera pris en charge par le « donneur d'ordres » en l'occurrence la Commune de CHAMPEAUX.

Il est procédé au vote pour l'indemnisation de Monsieur BÉCARD d'un montant de **758,50 €**. Adopté à l'unanimité.

3 - AGRÉMENT D'ENTREPRISES POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Concernant le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement, il est proposé d'agréer plusieurs entreprises qualifiées pour toute intervention sur le domaine public. Sur les 7 entreprises contactées, nous avons recensé 3 réponses positives et un refus. Les entreprises EUROVIA, SCREG et VEOLIA EAU sont donc retenues, mais, si par la suite, d'autres sociétés se présentaient, on pourrait toujours les rajouter à cette liste.

Il est procédé au vote afin de qualifier ces 3 entreprises pour ce type de travaux. Adopté à l'unanimité.

4 - FINANCES COMMUNALES

Trois opérations importantes sont en cours sur la Commune : la station d'épuration (800 000 €), la phase 2 de la Collégiale (200 000 €) et l'aménagement de l'entrée de la rue Raoul Coutant (100 000 €). Les entreprises doivent être payées au fur et à mesure de l'avancement des travaux mais la Commune ne percevra pas les subventions au même rythme. Cela demande une avance de trésorerie que nous n'avons pas. A ce titre, nous sommes donc contraints d'ouvrir une ligne de trésorerie (équivalent d'un découvert) auprès d'un établissement bancaire. D'autre part, il est décidé de contracter l'emprunt FCTVA prévu au budget M49 à hauteur de 125000 euros.

Monsieur HUBERT détaille les différentes propositions émanant des organismes bancaires sollicités.

Prêt FCTVA				
	Caisse d'Épargne	Dexia	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Montant de l'emprunt	125 000 €	125 000 €	125 000 €	Pas de réponse
Taux / index	Euribor ^(*)	Euribor ^(*)	Euribor ^(*)	
Révision	3, 6 12 mois	3 mois	3 mois	
Marge	0,15 %	0,25 %	0,15 %	
Frais de dossiers	Néant	0,05% du capital (6250€)	Néant	
Durée	2 ans	2 ans	1 à 36 mois	

Ligne de trésorerie				
	Caisse d'Épargne	Dexia	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Montant plafond	500 000 €	500 000 €	500 000 €	Pas de réponse
Taux / index	EONIA ^(**)	EONIA ^(**)	T4M	
Révision	Exact/360	360		
Marge	0,35 %	0,50 %	0,35 %	
Frais de dossiers	Néant	250 €	Néant	
Durée	1 an	1 an	1 an	
Remboursement anticipé	Oui sans commission	?	Oui sans commission	

Avantages	Contact Compétitif Internet	Compétitif
Inconvénients	Pas compétitif	Réactivité

(*) Euribor : taux révisable, actuellement de 4,99 % sur 12 mois

(**) EONIA : taux révisé tous les jours, qui était au 18/06/2008 de 4,014 %

Le montant de l'emprunt associé à la « ligne de trésorerie » correspond à une enveloppe utilisable, mais seuls les fonds débloqués pour des besoins ponctuels feront l'objet d'intérêts.

Estimation : un déblocage de 300 K€ sur 3 mois impliquerait 3 000 € d'intérêts.

Concernant le prêt FCTVA, le coût est estimé à 5 ou 6 K€ par an. Ces frais d'intérêts sont prévus au budget 2008.

Madame BICH demande pourquoi on n'utilise pas les 186 000 € de la ligne « Charges exceptionnelles » disponibles dans le budget de fonctionnement.

Monsieur HUBERT précise que cette somme contribue déjà à la situation de trésorerie actuelle qui est positive d'environ 400 000€ mais qui ne suffira pas dès lors que les subventions ne seront perçues qu'à la fin des travaux ; soit après le paiement des entreprises qui représente plus de 1M€. Monsieur HUBERT propose la Caisse d'Epargne qui présente l'une des meilleures offres et qui, non seulement a été très réactive aux demandes de sollicitation de la Mairie, mais permet également de débloquer et de rembourser les fonds à partir d'Internet ; une réactivité qui limitera nos dépenses en charge d'intérêts.

Il est procédé au vote pour le choix de la Caisse d'Epargne dans la contractualisation de ces deux prêts. Adopté à l'unanimité.

5 - **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Lors du Conseil Municipal du 14 Mai dernier, il a été voté la décision modificative suivante :

Section	N° Compte	Intitulé du Compte	Montant
Recettes d'investissement	1313	Subvention d'équipement	-18 000,00 €
	1641	Emprunt en euros	151 000,00 €
	021	Virement depuis la section de fonctionnement	-133 000,00 €

Après vérification par la Préfecture de l'écriture ci-dessus, il convient d'adapter la décision modificative du 14 Mai pour garder une cohérence entre les comptes 021 et 023, lien entre les différentes sections.

Le complément d'écritures proposé ci-dessous est adopté à l'unanimité :

BUDGET M49			
Section	N° Compte	Intitulé du Compte	Montant
Dépenses d'exploitation	23	Virement à la section de fonctionnement	-133 000,00 €
Dépenses d'exploitation	6718	Autres charges exceptionnelles	73 000,00 €
Recettes d'exploitation	74	Autres subventions d'exploitation	-60 000,00 €

BUDGET M14			
Section	N° Compte	Intitulé du Compte	Montant
Dépenses de fonct.	65717	Virement M49	-60 000,00 €
Dépenses de fonct.	6718	Autres charges exceptionnelles	60 000,00 €

En 2007, la Commune a contractualisé avec la Société JVS pour une prestation de remplacement et de maintenance du logiciel de la comptabilité communale. Il convient de procéder au paiement des différentes factures, or ces dépenses n'ont pas été intégrées au budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative proposée ci-dessous :

BUDGET M14			
Section	Article	Intitulé du compte	Montant
Dépenses de fonct.	6718	Autres charges exceptionnelles	-6 900,92 €
Dépenses de fonct.	6156	Maintenance	1 136,20 €
Dépenses de fonct.	023	Virement vers la section d'investissement	5 764,72 €
Recettes d'investissement	021	Virement depuis la section de fonctionnement	5 764,72 €
Dépenses d'investissement	205	Concessions et droits similaires, licences, brevets...	5 764,72 €

6 – APPROBATION DU RAPPORT SUR L'EAU POTABLE

Ce rapport, reçu en février 2008, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2006. Quelques extraits du rapport :

Indicateur Technique

	2005	2006
Population concernée		789 habitants
<u>Volumes mis en distribution et consommés</u>		
Volume produit	67 148 m ³	61 722 m ³
Volume exporté (ST-MÉRY)	-17 565 m ³	-17 124 m ³
Volume mis en distribution	49 583 m ³	44 598 m ³
Volume consommé	43 153 m ³	39 123 m ³
Soit un rendement	87,03 %	87,71 %
Nb de branchements en plomb restant (*)	155	153
Les données relatives à la qualité de l'eau indique que celle-ci est conforme à la réglementation		

(*)Ces branchements seront à remplacer avant 2013 pour un coût d'environ 1000 € chacun.

Monsieur le Maire fait remarquer que le taux de rendement par rapport à 2007 a augmenté, passant de 87,03 % à 87,72 %.

Indicateur Financier

	2005	2006
<u>Recettes d'exploitation</u>		
Pour la collectivité	15 720,00 €	21 305,00 €
Pour l'ensemble des exploitants	40 085,00 €	41 913,00 €
<u>Etat de la dette</u>		
Encours	70 000,00 €	143 257,19 €
Annuité à venir	8 112,50 €	16 405,51 €

Prix de l'eau

Composante de la facture d'un Campélien de 120 m ³	2005	2006
Exploitant	98,86 €	102,02 €
Collectivité	55,20 €	55,20 €
Agence de l'eau prélèvement	18,90 €	12,55 €
Contre valeur pollution (CVP)	55,98 €	65,20 €
TVA	12,59 €	12,92 €
Total TTC	241,53 €	247,89 €
Prix théorique du m ³ pour ce Campélien : 2,07 €/m ³		

Travaux et investigations réalisés par le délégataire

- Pose d'un turbidimètre à la station de pompage
- 12 compteurs
- 1 branchement neuf
- 1 réparation fuite sur branchement
- 1 réparation fuite sur réseau d'eau
- 4 réparations sur compteurs

Travaux à prévoir

- prévoir une pompe de secours immédiatement disponible en remplacement de l'unique pompe de captage.
- Monsieur LION demande que l'on étudie la possibilité de mutualiser ce matériel avec d'autres communes. Monsieur le Maire prendra contact avec le prestataire pour ce dossier.
- Remplacer tous les branchements en plomb.
- Remplacement d'un robinet vanne DN 60mm à l'angle de la place du Marché et de la rue de la Ferronnerie

Travaux et études réalisés par la collectivité en 2006

- Etude D.U.P. : 495,84 €
- Travaux d'adduction d'eau : 8 790,60 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son approbation concernant le rapport de l'eau potable 2006.

7 – INTERCOMMUNALITÉ : MODIFICATION DES STATUTS

Il convient d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Centrale comme suit :

Article 4 : Représentation

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de délégués élus par les Conseils Municipaux au scrutin secret et à la majorité absolue (Article L.5211-7).

La représentation des Communes membres au sein du Conseil Communautaire est paritaire : chaque Commune est représentée par 3 titulaires délégués et 1 suppléant, quelle que soit la population de la Commune.

Ces délégués suppléants seront appelés à siéger au Conseil Communautaire ou au Bureau de la Communauté avec voix délibérante en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires. ~~Ils~~ *devront dans ce cas être porteur d'un pouvoir.* (Cette dernière phrase étant retirée de l'article 4).

Article 5 : Les Compétences Facultatives

En matière de la petite enfance :

♦ *Aménagement et gestion des centres de loisirs* modifié en ce sens : ♦ *Gestion des accueils de loisirs et aménagement des nouveaux équipements. L'accueil pré et post scolaire (APPS) restera de la compétence de chaque Commune.*

♦ Accueil limité à la crèche pour les enfants de 0 à 6 ans.

En matière d'aide au maintien à domicile des personnes âgées :

♦ Portage de repas à domicile pour les personnes âgées et handicapées

♦ Organisation et gestion du transport des personnes âgées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts décrites ci-dessus :

8 - INDEMNITÉ ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour allouer une indemnité de 419,05 € au comptable de la Trésorerie de GUIGNES.

9 - QUESTIONS DIVERSES

ÉTAT DES DÉPENSES SUR LES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé du compte	Fournisseur	Objet	Montant
60631	Fournitures d'entretien	SEMIO	Fourniture de containers	587,24
60633	Fournitures de voirie	Gazons de France	Fournitures de voirie	517,73
		Hygiena	Fourniture d'enrobés	433,55
		PEPIN et Fils	Fourniture de grave calcaire	360,59
60636	Vêtements de travail	SECU POINT	Vêtements de travail	450,49
6068	Autres matières et fournitures	Castorama	Fourniture de matériel pour les Services Techniques	469,75
		Trideco	Achat rideau école	1 004,64
61522	Entretien et réparations bâtiments	Pateyron	Réparation porte secours Collégiale	714,01
		AD Electricité	Réparation Campélienne	998,66
		Miroiterie Nouvelle	Réparation vitre vestiaires du Foot suite à dégradation	1 280,20
61523	Entretien et réparations voies et réseaux	APPIA Est IDF	Mise à niveau d'ouvrages (voirie) rue du Stade	666,77
		LEPATRE et Fils	Multiplificateur	604,03
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	Cegelec	Remplacement candélabre place du Marché	1 203,69
		LEPATRE et Fils	Entretien matériel des Services Techniques	1 011,94
6238	Divers publicités, publications, relations publiques	BOAMP	Annonce travaux Collégiale phase 3	266,24
TOTAL				10 569,53

INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé du compte	Fournisseur	Objet	Montant
2183	Matériel de bureau, matériel informatique	Rue du Commerce.com	Achat d'un vidéo projecteur	328,13
		J.P.G.	Support vidéo projecteur	244,58
TOTAL				572,71

TRANSMISSION DES COMPTES RENDUS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire, propose, afin de limiter le nombre de photocopies, que les pièces annexes relatives à l'ordre du jour des futurs conseils soient transmises par courriel aux conseillers municipaux. Pour que cette procédure puisse être testée lors des prochaines réunions, chaque conseiller est invité à transmettre son adresse e-mail à la Mairie.

TRAVAUX DE LA COLLÉGIALE – PHASE II

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de la phase II à la Collégiale débiteront mi Septembre.

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF ACCESSIBILITÉ

Monsieur HOLVOET rend compte de la première réunion du Comité Consultatif « accessibilité » qui s'est tenue le 16 Juin dernier. Celle-ci a commencé par les définitions des mots « handicap », « accessibilité ». Il a été décidé de commencer par faire un état des lieux de la voirie, des bâtiments communaux tels que la Mairie, l'ancienne Mairie, les écoles primaire et maternelle, la cantine, la Collégiale et la Poste. La prochaine réunion aura lieu en septembre, à laquelle des personnes d'associations compétentes en la matière assisteront. Comme la rue Raoul Coutant est actuellement en travaux, il a été demandé une place pour handicapés.

Monsieur COISY demande si l'Etat impose des normes spécifiques, y a-t-il des lois ?

Monsieur HOLVOET répond que la loi pour fin 2009 oblige à définir un plan d'accessibilité. Il faut que pour 2012, tous les bâtiments accueillant du public soient mis aux normes.

Monsieur SZPUNAR demande si la cantine, bâtiment récent, est aux normes.

Monsieur HOLVOET lui répond qu'il faudra vérifier au niveau des toilettes (largeur des portes).

CAMPÉLIENNE

Monsieur SZPUNAR signale qu'il faudrait refaire le carrelage extérieur de la Campélienne qui est très glissant par temps de pluie.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RU D'ANCOEUR

Monsieur CHÉCHIN rend compte de la réunion du Syndicat. Une intervention aura lieu fin 2008 sur les berges du ru de la Prée. Il demande s'il existe une liste des piégeurs de ragondins. Monsieur le Maire répond que c'est la DDAF qui la fournit.

Lors de cette réunion, il a été abordé la présence de quads et à cet effet, Monsieur SZPUNAR explique qu'un délégué du Syndicat a fait une intervention par rapport aux quads à BOMBON qui esquintent les berges du ru d'Ancoeur et pour éviter que ça ne continue, la solution donnée par Monsieur CAYART, Président du Syndicat, était d'aller les Maires des Communes pour qu'ils prennent un arrêté. Monsieur le Maire lui répond que lorsque ce sont des terres appartenant à des particuliers, l'arrêté ne servirait à rien. Il prendra tout de même contact avec Monsieur CAYARD afin de voir avec lui comment régler ce problème.

QUESTION RELATIVE AU PARTI POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

Monsieur SZPUNAR demande si la majorité du Conseil est apolitique. Monsieur le Maire lui répond que les membres de la majorité ont été élus sur une liste « sans étiquette ».

PLATEAU POLYVALENT ET COURTS DE TENNIS

Monsieur COISY demande s'il y a un projet de réhabilitation du plateau polyvalent et des courts de tennis. Monsieur le Maire lui répond que lors d'un prochain Conseil Municipal, il sera proposé des nouveaux jeux pour enfants pour ce qui concerne l'aire de jeux.

En ce qui concerne les courts de tennis, il est rappelé qu'une convention avec le club de tennis de MORMANT avait été passée, mais que par manque d'adhérents, MORMANT n'a pas donné suite. De plus, les terrains ont été complètement vandalisés. Nous devons donc réfléchir à l'utilisation de ces terrains.

ENTRÉES DE CHAMPEAUX

Monsieur SZPUNAR fait remarquer que le massif de fleurs situé à l'entrée de CHAMPEAUX en venant de MELUN est beau, mais qu'il y a plein de mauvaises herbes à côté et dans la haie. Il constate également qu'à plusieurs endroits de CHAMPEAUX poussent des orties, des chardons etc.

Monsieur CHECHIN fera le point avec les services techniques de la Commune afin de gérer cet épineux dossier.

**Plus aucune question n'étant abordée, le public n'en ayant pas lui-même,
La séance est levée à 22h40.**